

Aménagement forestier

Forêt Domaniale de Morières-Montrieux

Forêt domaniale de Carqueiranne
Forêt domaniale du Beausset

Département (83)

Révision d'Aménagement 2012 - 2031

Surface cadastrale : 2 294,88 ha

Surface retenue pour la gestion : 2 294,88 ha

Altitudes extrêmes : 120 m - 785 m

SRA Méditerranée Provence-Alpes Côte d'Azur

Zone méditerranéenne de basse altitude

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D143-4 du code forestier.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET	3
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u>	5
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	5
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	5
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	6
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES	9
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	11
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	11
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	14
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	17
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	17
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	19
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	23
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	25
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIIONS</u>	26
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	26
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	27
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	27
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	27
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	28
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	28
2.3.2 FUTAIE IRREGULIERE ET FUTAIE JARDINEE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	29
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE	29
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	30
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	30
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	33
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES.....	33
2.5 PROGRAMME D'ACTIIONS POUR LA PERIODE 2012 - 2031	34
2.5.1 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCIER - CONCESSIONS	34
2.5.2 PROGRAMME D'ACTIIONS PRODUCTION LIGNEUSE	34
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	38
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	40
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	42
2.5.6 PROGRAMME D'ACTIIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	43
2.5.7 PROGRAMME D'ACTIIONS ACTIONS DIVERSES.....	44
2.5.8 EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000.....	44

2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L11 DU CODE FORESTIER	45
--	----

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI..... 46

3.1 RECAPITULATIFS	46
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS	47
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL	48
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT.....	49

imprimé le 17/12/2012

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

Cet aménagement regroupe 3 forêts domaniales :

- la forêt domaniale de Morières-Montrieux (2 278,3 ha)
- la forêt domaniale de Carqueiranne (13,1 ha), éloignée de 20 km,
- la forêt domaniale du Beausset (3,4 ha), éloignée de 15 km,

1) forêt domaniale du Beausset

Cette petite forêt de 3,4 ha est traversée de part en part par la Route Nationale 8.

Elle a entièrement brûlé en 2001 lors d'un grand incendie qui a parcouru 1 400 ha.

Actuellement nous sommes en présence de quelques jeunes rejets de chêne au milieu desquels sont en train de s'implanter des semis de Pin d'Alep.

Cette petite forêt, entièrement bornée, est donc en cours de reconstitution naturelle, comme tout le versant incendié. Elle n'a aucun enjeu écologique particulier.

Il n'y aura donc ni exploitations, ni travaux particuliers dans cette forêt pendant la durée de l'aménagement, hormis l'entretien du périmètre. On se contentera de surveiller la bonne évolution de cette régénération naturelle.

2) forêt domaniale de Carqueiranne

Cette forêt de 13,1 ha est située sur un petit mamelon boisé de 180 ha environ, au milieu d'une plaine très fortement urbanisée, proche de l'agglomération toulonnaise et entouré de lotissement.

Ce mamelon, entièrement boisé, représente un îlot de verdure et représente un enjeu paysager et d'accueil du public très fort (chasseurs, promeneurs, joggeurs ...). Cet enjeu est un enjeu primordial pour les communes environnantes.

Le peuplement en place est constitué d'une jeune futaie de Pin d'Alep surplombant un taillis très serré de chêne vert.

Les principaux travaux seront l'entretien du périmètre et des travaux de DFCI en concertation avec les partenaires concernés, en prenant en compte l'important impact paysager de cette colline surplombant toute la vallée urbanisée.

3) forêt domaniale de Morières-Montrieux

C'est la forêt principale (2 278,3 ha) concernée par cet aménagement.

Elle est constituée essentiellement d'un taillis de chêne vert, dans un paysage assez accidenté. Ce taillis est très hétérogène : très bien venant par endroits, clairsemé et médiocre parfois.

Une Réserve Biologique Dirigée de 200 ha a été créée par arrêté ministériel en date du 16 février 1982, avec pour objectif la protection paysagère du site et la protection de la flore et de la faune. Elle abrite une flore et un peuplement forestier climaciques témoins de la chênaie primitive de la Provence calcaire. C'est également un site géologique remarquable dolomitique ruiniforme (Aiguilles de Valbelle).

De très nombreux habitats remarquables ont été répertoriés depuis sur l'ensemble du massif, et l'ensemble de cette forêt est incluse dans le site Natura2000 « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières ». La richesse écologique exceptionnelle de ce massif est due à la très faible perturbation des milieux depuis 100 à 200 ans : ancien domaine ecclésiastique, peu d'incendies, peu d'exploitations, pas d'agriculture Le vieillissement progressif sur de grandes surfaces a permis l'installation de flore et faune exceptionnelles dans ces peuplements matures. Nous assistons actuellement à une remontée biologique importante du milieu : apparition d'un peuplement à If et Houx sur de grandes surfaces. Ce peuplement fait partie d'un Habitat remarquable d'intérêt communautaire protégé, où toute intervention sylvicole est proscrite.

L'objectif principal de cette forêt sera donc un enjeu écologique, ce qui n'empêche pas la réalisation d'exploitations dans le taillis de chênes.

Cet enjeu est conciliable avec le fort enjeu paysager et d'accueil du public sur la partie Nord. Cet enjeu social est renforcé par la présence de la Chartreuse de Montrieux-le-jeune en bordure de la forêt domaniale, par une ripisylve fraîche et ombragée, par un paysage remarquable (Aiguilles de Valbelle) et par la proximité de l'agglomération toulonnaise. De fait, toute la partie Nord est fréquentée régulièrement par des promeneurs et randonneurs.

Les exploitations de chêne seront réalisées en respectant les préconisations issues du Docob du site Natura2000 en cours d'élaboration :

- protection des chênaies à houx et ifs, qui ont été classés en îlots de sénescence (104;90 ha),
- maillage de peuplements feuillus matures grâce :
 - * à la RBD de Valbelle (199,78 ha)
 - * aux îlots de vieillissement (9,10 ha)
 - * au maintien de 10% des cépées avec au moins 5 arbres morts/ha.

Avec ces précautions, il est possible d'exploiter le taillis de chêne sur une partie de la forêt, en imposant aux exploitants un cahier des charges précis sur les modalités d'exploitation.

Ceci est conforme aux engagements de l'Etat issus du Grenelle de l'environnement prévoyant de «dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable» (engagement n°77 du Grenelle de l'environnement).

Toutefois, les possibilités d'exploitations prennent en compte l'absence de desserte convenable sur une grande partie et par le fait que les zones les plus faciles ont toutes été exploitées depuis quelques années. La forte demande en bois de chauffage qui dynamise actuellement fortement ce secteur et devrait permettre d'exécuter ce programme d'exploitations.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la (des) forêt(s)**
Propriétaire : Etat
- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	Forêt domaniale de Morières-Montrieux, regroupant : *la forêt domaniale de Morières-Montrieux *la forêt domaniale de Carqueiranne *la forêt domaniale du Beausset
Départements de situation	83 - Var
N°ONF de la région nationale IFN de référence	912 – Chaînon calcaires méridionaux
DRA ou SRA de référence	Méditerranée basse altitude (Paca)

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
83 - Var	Méounes les Montrieux	1 097,5272
	Solliès-Toucas	1 142,7899
	Solliès-Ville	19,1290
	Le Revest les Eaux	18,9000
	Carqueiranne	13,1269
	Le Beausset	3,4080

- **Période d'application de l'aménagement**
La durée du présent aménagement est fixée à 20 ans (2012 – 2031).
- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
forêt domaniale de Morières-Montrieux	F17180T	2 278,3461	14/03/1995	1995	2009
forêt domaniale de Carqueiranne	F17204R	13,1269	/	/	/
forêt domaniale du Beausset	F17214B	3,4080	18/07/1989	1989	2008
TOTAL		2 294,8810			

- **Carte de situation de la forêt**

Voir les annexes

- **C1 de localisation au 1/150.000**
- **C2 de situation au 1/25.000**
- **C3 du foncier et des forêts publiques limitrophes au 1/75.000**
- **C4 photo aérienne au 1/25.000**

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Tableau des surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	2 294, 88 10	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	2 294, 88	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	2 173,76	ha, ares
Surface en sylviculture	1374,74	ha, ares

Précisions sur le « en sylviculture » de 1374,74 ha :

- taillis sur 1 139.56 ha,
- futaie résineuse sur 26.30 ha,
- vieux chênes pubescents sur 9.10 ha, classés en îlots de vieillissement,
- en attente surface de la RBD sur 199.78 ha.

Précisions sur le « hors sylviculture » de 920,14 ha :

- hors sylviculture HSN non boisé en évolution naturelle = rochers et vides sur 121,12 ha,
- hors sylviculture HSN boisé en évolution naturelle = taillis situés dans des versants inaccessibles sur 362.87 ha,
- hors sylviculture HSN boisé en évolution naturelle = taillis médiocre et clairsemé sur 331,25 ha,
- hors sylviculture ILS (îlots de sénescence, reprenant les zones à lfs et Houx) sur 104,90 ha.

- **Etat des lieux**

Quelques problèmes cadastraux :

* **Méounes** : la parcelle cadastrale D42 (surface 25,9265 ha, lieux-dits « les bidouffes ») n'apparaît plus dans le dernier relevé de propriété de 2010, elle a été rattachée à tort à un particulier, alors qu'elle apparaissait auparavant sur la matrice cadastrale de l'Etat et qu'elle n'a jamais été vendue. Une rectification a été demandée aux Services du Cadastre..

* **Le Révest** : l'Etat est propriétaire d'une partie (18,9000 ha) de la parcelle cadastrale B330, qui est portée à tort dans sa totalité au compte de la commune. Ce problème, datant depuis au moins 1978, a été résolu le 17 octobre 2011 par le Service du Cadastre : division de cette parcelle cadastrale pour créer la parcelle cadastrale B410 appartenant à l'Etat

D'autre part, l'Etat est propriétaire depuis 1943 de la parcelle cadastrale B454 (2,6080 ha, lieux-dits St Guillaume) sur le territoire communal de Méounes, qui apparaît bien sur la matrice cadastrale. Cette parcelle a été oubliée dans tous les aménagements successifs concernant la forêt domaniale de Morières-Montrieux, aussi bien dans les textes que sur toutes les cartes et plans. Cette petite parcelle est éloignée du reste du massif domaniale, ce qui explique peut-être cet oubli.

Il y a un litige opposant l'Etat à un particulier (Monsieur Bonhomme) sur la délimitation d'une parcelle. Ce riverain a empiété sur le domaine de l'Etat et a toujours refusé de le reconnaître. Ce litige est en cours de résolution, par voie judiciaire après intervention d'un géomètre.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Limite Sud et Ouest de l'ancienne forêt domaniale de Montrieux	1838, 1876	Archives Départementales de Draguignan
Limite Nord de l'ancienne forêt domaniale de Montrieux	1808, 1832, 1842, 1845, 1860, 1884, 1888	Idem
Limite de l'ancienne forêt domaniale de Morières : matérialisée par de nombreuses bornes et croix gravées	Non précisé	Non précisé
Totalité du périmètre de la forêt domaniale de Morières-Montrieux matérialisé par un layon périmétral	1971	Non précisé
Périmètre de la forêt du Beausset entièrement borné		Non précisé

La longueur totale du périmètre est d'environ 32 km, sans compter le parcellaire. L'entretien de ce périmètre doit être contrôlé régulièrement quand il est proche d'habitations, pour éviter un éventuel empiètement (parcelle 40 essentiellement).

- **Origine de la propriété forestière**

L'origine de la forêt domaniale de Morières-Montrieux a été bien détaillée dans l'aménagement précédent.

- La forêt de Montrieux était un bien ecclésiastique, domanialisée après la Révolution Française en 1789, pour une surface d'environ 1 110 ha. La Chartreuse était occupée par les Bénédictins depuis au moins l'an 1170.
- Quelques acquisitions et cessions intervinrent ultérieurement :
 - en 1890 (acquisition de l'enclave de Valbelle, sur 25 ha),
 - en 1926 (acquisition d'une partie de la forêt de Morières les Vignes sur 300 ha)
 - en 1929 (acquisition d'une partie de la forêt de Morières le Cap sur 596 ha)
 - en 1947 (acquisition d'une partie de la forêt de Morières les Tournes sur 249 ha)
 - en 1951 (acquisition sur la commune de Solliès-Ville sur 19 ha)
 - en 1951 (acquisition sur la commune de Le Revest sur 10 ha)

En 1990, cette forêt regroupant les forêts de Montrieux et celle de Morières avait une surface de 2272,5835 ha.

En 2011, la mise à jour à partir des extraits cadastraux fait apparaître une surface cadastrale de 2 278,3461 ha.

Il n'a pas été possible de retrouver l'origine de la différence de surface entre 1990 et 2011 (augmentation de 5,7626 ha). Il n'y a pas eu de soumission et le périmètre semble identique à celui de 1990. Il aurait fallu avoir la matrice cadastrale de 1990 et suivre l'évolution des parcelles cadastrales pour déterminer où se situe précisément cette différence.

Pour cet aménagement, les 2 petites forêts domaniales de Carqueiranne (13,1269 ha) et du Beausset (3,4080 ha) ont été rattachées à la forêt domaniale de Morières-Montrieux.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire est avant tout un référentiel géographique et non pas un référentiel de gestion ; il a vocation à être stable dans le temps.

Il sera donc conservé l'ancien parcellaire de 1990 (38 parcelles), auquel il sera rajouté 3 parcelles correspondant aux 3 cantons isolés :

- *à la parcelle B454 oubliée antérieurement (parcelle 39),
- *à la forêt domaniale du Beausset (parcelle 40),
- * à la forêt domaniale de Carqueiranne (parcelle 41),

Souvent, le parcellaire s'appuie sur des éléments topographiques (pistes, ligne de crête, vallons ...).

En dehors des parcelles 39 à 41 qui sont détachées du reste du massif, la surface des parcelles varie de 110 ha (parcelle 26) à 18 ha (parcelle 1),

- **Concessions**

Les concessions :

- rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité
- répondent à une demande sociale et peuvent participer aux objectifs de la gestion forestière ;
- ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée

Tableau des concessions en cours

Type et libellé de la concession	Montant	Début - Fin	Localisation
Monuments maquisards	0	1945-2045	
Relais hertzien / TDF	22 375	1997- à régulariser	D147
Relais hertzien / TDF	907	1996- à régulariser	D147
Relais hertzien / TDF	1 367	2010- à régulariser	D147
Pâturage / Ambroggi	600	2006-2012	
Ouvrage Canal de Provence (station de jaugeage)	130	2007-2015	D53
Canalisation eau potable / commune de Belgentier	0	2006-2014	B85
Terrain agricole, étude placettes Cèdre Atlas / Société Sciences naturelles	0	2009-2017	D154
Terrain agricole / Société Dicomabe	1918	1991-à régulariser	B330
Lignes électriques / ERDF (servitude)	29	1980- durée de vie de l'ouvrage	51à 54
Lignes électriques / ERDF(servitude)	2	1989- durée de vie de l'ouvrage	53 54
Lignes électriques / EDF(servitude)	1	1977- durée de vie de l'ouvrage	92
Lignes électriques / ERDF(servitude)	88	1975- durée de vie de l'ouvrage	
Lignes électriques / ERDF(servitude)	85	1977- durée de vie de l'ouvrage	
Lignes électriques / EDF(servitude)	2	1972-durée de vie de l'ouvrage	14
TOTAL ANNUEL	27 641		

Le montant annuel est assez important.

Certaines concessions sont expirées et devront être mises à jour.

Hors concessions :

* la pêche est louée pour un montant de 250 euro/an.

* la chasse est louée par adjudication au GIC des Chasseurs de la vallée du Gapeau, pour une durée de 6 ans, sur la base de 25 000 euros/an

- **Servitudes**

*au bénéfice de l'Etat : il existe un droit de passage pour desservir les parcelles 1 et 3 à travers la propriété particulière de Gavaudan.

*au bénéfice de tiers : un canal d'arrosage longe le Gapeau et traverse les parcelles 1 et 3 pour desservir la propriété particulière de Gavaudan.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	920,14	1374,74	0	0	= 2 294,88
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		56,88	2 038	200	= 2 294,88
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		1 228,88	257	809	= 2 294,88
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	0	2 294,88	0	0	= 2 294,88

1) production ligneuse :

* enjeu fort = sans objet. Aucune zone n'a une grosse production ligneuse.

* enjeu moyen = sans objet. Aucune zone n'a une production ligneuse supérieure à 4 m³/ha/an.

* enjeu faible = 1 174.96 ha. Presque l'ensemble de cette forêt.

* enjeu sans objet = 1 119.92 ha. Correspondant au « hors sylviculture » (voir § 1.1.2)

2) fonction écologique :

* enjeu fort = 200 ha . Réserve biologique dirigée de Valbelle

* enjeu reconnu = 2 038 ha . Site Natura2000 « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières ». Ce site est retenu et le DOCOB est en cours d'élaboration.

* enjeu ordinaire = 58,88 ha. Le reste, regroupant l'extrême Sud du massif principal et les parcelles 39 à 41.

3) fonction sociale :

* enjeu fort : 809 ha.

Paysage et accueil :

- le long de la V40, route goudronnée très fréquentée
- zone de Valbelle et des Puy, paysage remarquable et très fréquenté par les promeneurs et randonneurs
- zone aux alentours de la Chartreuse de Montrieux le jeune

Cet enjeu paysager important sera détaillé au § 1.3.3 et cartographié en annexe C5. Cette forêt proche de l'agglomération toulonnaise est régulièrement fréquentée et certains paysages exceptionnels sont un point fort de cette fréquentation.

* enjeu reconnu : 257 ha

Paysage et accueil : zone visible depuis la RD554 et depuis les agglomérations de Méounes et Belgentier. Et les parcelles 40 et 41, proche de la N8 et de l'agglomération de La Moutonne

Ressource en eau potable : captage de source situé en parcelle 3, dont le périmètre de protection rapproché couvre une partie des parcelles 3, 4, 5 9 et 10 sur 125 ha.

* enjeu local : 1 228.88 ha . le reste de la forêt (dont une partie des parcelles 26 à 38 pour une surface de 710 ha fait partie du périmètre éloigné d'un captage sur la commune du Revest-les-Eaux)

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

Voir les cartes :

- * C5 carte de la sensibilité paysagère »
- * C10 enjeux « production ligneuse »
- * C11 enjeux « fonction écologique »
- * C12 enjeux « fonction sociale », détaillant l'enjeu paysager

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves	0	
- Déséquilibre grande faune / flore	0	
- Incendies	2 294 ha	Comme toutes les forêts méditerranéennes, et particulièrement les parcelles 18 à 41
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	0	
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	0	
- Autres (préciser)		
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	700 ha	Desserte insuffisante et en très mauvais état pour la partie Est du massif (parcelles 18 à 31)
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles	0	
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	10 ha	Ripisylve du Gapeau
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	Divers 10 ha	Présence de ruines éparses en pierre sèches Présence d'un monument historique classé (Chartreuse de Montrieux-le-veux) proche des parcelles 6 et 7.
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	0	
- Importance sociale ou économique de la chasse	2 278 ha	
- Pastoralisme	737 ha	Voir plus haut le § « concessions »
- Pratique de l'affouage	0	
- Contrats Fonds Forestier National en cours	0	
- Dispositifs de recherche	0	

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Voir les annexes

- C2 de situation au 1/25.000
- C4 photo aérienne au 1/25.000

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Les forêts domaniales du Beausset (parcelle 40 - 3,41 ha) et de Carqueiranne (parcelle 41 - 13,13 ha) sont très éloignées du massif principal et offrent des conditions naturelles différentes.

*La forêt domaniale du Beausset est située au milieu d'un versant Sud-Ouest, sec, couvert de chêne vert et de pin d'Alep avant le grand incendie de 2001.

*La forêt domaniale de Carqueiranne est située dans une colline boisée, à 2 km de la mer, d'où des conditions climatiques tempérées. Elle est couverte d'un jeune peuplement serré de pin d'Alep surétagéant un taillis serré de chêne vert.

Le massif principal de la forêt (FD Morières-Montrieux) est limité au Nord et à l'Est par la vallée du Gapeau (fleuve).

Sa proximité avec la mer influence favorablement une grosse partie de la forêt. Les parcelles 1 à 12 sont situées en ubac, provoquant un effet de continentalité, et peuvent parfois connaître des hivers assez froids

De nombreux reliefs situés au Nord et à l'Ouest la protège de la plupart des vents. Ce qui est peut-être la cause du très faible nombre d'incendies la concernant.

L'ouverture du massif vers le Sud et le Sud-Est explique la forte pluviométrie.

	Massif principal (parcelles 1 à 38)	Parcelle 39 , St-guillaume	Parcelle 40 , Le Beausset	Parcelle 41, Carqueiranne
Altitude minimum	180	400	250	120
Altitude maximum	785	521	290	240
Pentes	De 0% à 100%	50%	10%	30%
Exposition	Toutes, avec prédominance des expositions Nord et Sud	Ouest	Sud-Ouest	Nord
Relief	Plateaux sur 25% de la surface, versants parfois très pentus sur 75%	versant	versant	versant

Hydrographie :

* le Gapeau : ce fleuve limite la forêt domaniale (parcelles 1 à 7) au Nord sur environ 5 km. Son débit est en général peu important, mais peut parfois être torrentiel et même être en crues dévastatrices lors de pluies violentes.

* De nombreux ruisseaux parcourent le massif principal, surtout en partie Nord . Ils sont souvent à sec en été.

B - Conditions stationnelles

• Climat

Caractéristiques générales du climat :

Le climat méditerranéen (secteur méditerranéen provençal) se caractérise par :

- une forte insolation toute l'année,
- un maximum de pluviosité à l'automne,
- le faible nombre de jours de pluie, dû au caractère concentré des précipitations,
- des écarts pluviométriques inter-annuels très importants (les précipitations peuvent varier du simple au triple selon les années)
- une sécheresse estivale prononcée.
- des différences thermiques importantes, principalement entre le jour et la nuit
- l'apparition soudaine du mistral, vent violent, sec et froid, propagateur d'incendie, qui provoque un assèchement très rapide de la strate herbacée et arbustive.

La forte irrégularité des précipitations, à l'échelle des années, voire même des mois, donne au sol et au sous-sol un rôle primordial dans la mise en réserve d'eau destinée à l'alimentation des arbres, surtout ceux à enracinement peu profond.

A noter qu'une année excédentaire en précipitations n'est pas forcément une bonne année sur le plan hydrique pour la végétation. Parfois, le caractère excédentaire est dû à d'importantes précipitations au mois d'octobre, à une époque de l'année où la végétation en profite peu. Ce qui importe surtout, ce sont les précipitations de la fin du printemps (avril-mai), d'été (juin-juillet-août) et du début de l'automne (septembre).

Etage de végétation :

- supraméditerranéen pour les zones au-dessus de 500 m en ubac et de 700 m en adret
- mésoméditerranéen pour les autres zones

Température :

- minimum : - 15° à Méounes en janvier 1985
- maximum : + 40° au Beausset en juillet 2003
- moyenne : 0° en hiver, 30° en été,

A noter, des gelées tardives qui peuvent aller jusqu'en mai (6 mai 1991, sur la commune de Méounes)

Pluviométrie moyenne :

De plus de 1 000 mm d'eau pour la partie Nord à 600 mm pour la partie Sud. Le canton principal bénéficie de conditions pluviométriques assez favorables.

Versants en ubac dans les talwegs : présence de lichens témoignage d'une forte humidité atmosphérique et de la présence de brouillard.

Changements climatiques :

Les changements climatiques en cours ont actuellement peu d'impact sur cette forêt composée essentiellement de chênes vert et de chênes pubescent. Il n'y a peu de présences d'essences forestières fragilisées par ces changements climatiques. Le risque est d'avoir des taillis plus médiocres. La canicule de 2003 a peu impacté les peuplements.

Séries de végétation :

Série du chêne vert, et série du chêne pubescent.

• Géologie

Ce sont des terrains de l'ère secondaire (du Trias au Crétacé), fortement dolomités (JD : Jurassique dolomitique). Il s'agit de roches d'origine sédimentaire et de nature carbonatée (calcaires, dolomies, et tous les intermédiaires : dolomie calcaire, calcaire dolomitique ...).

Le massif de Méounes-Montrieux appartient au grand ensemble tectonique « Ste-Baume – Mourré d’Agnis – Montrieux.

Les sédiments du Trias (imperméables) apparaissent en partie Nord, expliquant les suintements, sources temporaires ou permanentes.

• **Unités stationnelles**

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%	Précautions de gestion	Essences concernées
M	Mésophytique	68,17.	2,97	Relativement bonnes potentialités(<4m3/ha/an)	/
MX	Méso-Xérophytique	578,72	25,22	Faibles potentialités	/
XM	Xéro-Mésophytique	1 519,54.	66,21	Faibles à très faibles potentialités	/
X	Xérophytique	128,45.	5,60	Potentialités très faibles à nulles	/
TOTAL		2 294,88.			

Les stations dépendent beaucoup de l'épaisseur du sol et des possibilités hydriques. La variabilité de ces facteurs est d'ordre décimétriques (une poche de terre peut être à côté d'une dalle rocheuse) et donc nous avons une très grande hétérogénéité des stations et des peuplements. Un beau peuplement peut côtoyer à 10 m un peuplement médiocre.

Stations M :

*en général en fond de vallons.

*sols épais (colluvionnement en fond de vallon)

*beaux peuplements de chêne pubescents et feuillus divers (tilleul). Ces arbres sont parfois très anciens dans la ripisylve du Gapeau.

Présence d'aubépine, cormier, cornouiller male, troène, if, houx, érable à feuille d'obier

*Relativement bonnes potentialités forestières (mais <4m3/ha/an)

Stations MX :

*souvent sur sols dolomitiques

*peuplements de taillis à dominante chêne pubescent de vitalité moyenne.

Présence de feuillus divers (cormier, alisier torminal, érable champêtre ...).

*Potentialités forestières faibles

Stations XM :

*sols de terra rossa, placages de terre fine ...

*peuplements de taillis à dominante chêne vert. Parfois chêne kermès en milieux ouverts.

Présence de filaire à larges feuilles, amélanchier, alisier blanc, laurier-tin, arbousier et bruyère arborescente sur sols dolomitiques. Couverture herbacée dans les meilleures zone (dorycnium, brachypode de Phénicie et penné, aphyllante de Montpellier ...)

*potentialités forestières faibles à très faibles

Stations X :

*zones à sol absent ou de très faible épaisseur (dalles rocheuses calcaires peu fissurées et très compactes,

*végétation éparse et de faible vitalité (ciste cotonneux, thym, iris nain. Fumana, ... et parfois lavande, euphorbe caracias).

Présence éparse de nerprun, filaire à feuilles étroites

*potentialités forestières très faibles à nulles, mais souvent ces zones sont très intéressantes sur le plan de la diversité biologique ou sur le plan paysager.

- **Carte des unités stationnelles**

Voir carte C6 – Stations forestières

La répartition des stations par parcelle est détaillée en annexe 1.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Carte des peuplements**

Voir carte C7 – carte des types de peuplements forestiers

La répartition des peuplements par parcelle est détaillée en annexe 2.

- **Essences présentes**

Rappel : **Surface non boisée** = 121,12ha (vides)

Surface boisée = 2 173,76ha

Surface boisée non en sylviculture, classée en évolution naturelle = 998.80 ha (voir §

1.1.2 précisant le « hors sylviculture ») :

- 362.87 ha de taillis situés sur de fortes pentes inaccessibles
- 331.25 ha de taillis médiocre, mal-venant, clairsemé avec un très faible volume/ha
- 199.78 ha classés en RBD (parcelles 14 et 17)
- 104.90 ha de zones remarquable à If et Houx dont le DOCOB préconise l'évolution naturelle, classés en îlots de sénescence

Surface boisée en sylviculture = 1 174.96 ha

- 1 139.56 ha de taillis de chênes vert et pubescent, parfois surétagé de résineux
- 26.30 ha de futaie résineuse (parcelles 13 et 41)
- 9.10 ha de chênes pubescent classés en îlots de vieillissement

Essences présentes	Surface boisée (ha)	% de la surface boisée	% de la surface totale
Chêne vert	1 348,07	62,02	58,74
Chêne pubescent	674,85	31,04	29,41
Pin d'Alep et résineux divers	132,41	6,09	5,77
Plantations résineuses (Cèdres)	18,43	0,85	0,80
TOTAL	2 173,76	100,0	94,72

CHENE VERT :

Cette essence occupe des stations très diverses. On peut la trouver sur des stations sèches, souvent sous forme de taillis mal-venant, rabougris et médiocres de 2-3 m de hauteur, surtout dans la partie Sud. Elle est parfois aussi présente dans des stations fraîches (aux alentours de la Chartreuse) sous forme de futaie de souche, en arbres de 8-10 m de hauteur, ce qui est remarquable pour cette essence.

CHENE PUBESCENT :

Comme le chêne vert, cette essence s'adapte à des stations très diverses. Les peuplements de chêne pubescent sont donc très variables : de mal-venant et médiocre dans les mauvaises stations, à des arbres de 10-12 m de hauteur (parcelles 20 et 30) dans les ubacs et fonds de talweg. Certains chênes pubescents situés dans les parcelles 2 et 5, autour de la Chartreuse et le long du Gapeau sont âgés d'environ 150 ans.

PIN D'ALEP :

Cette essence ne constitue pas de peuplement homogène dans cette forêt. On le trouve sous forme de bouquets, isolés, toujours en sur-étage du chêne pubescent ou vert. Les individus sont souvent vieux, avec un houppier important, ce qui peut gêner son exploitation à cause des dégâts importants que cela occasionnerait sur le taillis en sous-étage.

Dans la parcelle 41 (située sur la commune de Carqueiranne), le pin d'Alep est présent sous forme de futaie régulière jeune et très dense.

RESINEUX DIVERS :

On trouve aussi par endroits quelques tiges éparses de pin maritime et de pin sylvestre. L'if est présent à l'état isolé, dans les stations fraîches (stations à If et Houx).

PLANTATIONS :

De nombreuses plantations ont été réalisées dans les années soixante. Essentiellement du cèdre de l'Atlas, mais aussi un peu de sapins de Céphalonie, du pin Laricio ...

Souvent il s'agissait de plantations de dissémination par placeaux d'un are. La plupart de ces plantations ont échoué, mais il subsiste parfois quelques beaux sujets qui ont survécu. Présence d'une plantation de 12 ha de cèdres de l'Atlas en parcelle 13 sur le plateau de Valbelle, qui a très bien réussi.

Les quelques essais de pin Laricio ont donné de bons résultats.

Essai sur différentes provenances de cèdres du Liban, avec de bons résultats.

FEUILLUS DIVERS :

On trouve aussi des tiges disséminées d'alisiers, d'érables, de frêne ...essentiellement dans les stations mésophytiques et méso-xérophytiques. A noter en sous-étage la présence de laurier-tin et d'arbousiers.

- **Répartition des types de peuplement**

Type de peuplement* (ou famille)	Surface (ha)	%
Taillis de chêne	2 022,92.	93,06
Futaie résineuse régulière par parquets, en général en surétage d'un taillis de chênes	150,84	6,94
TOTAL	2 173,76.	100

- **Types de peuplements**

Voir l'annexe C7 « carte des types de peuplements » et la répartition des peuplements par parcelle est détaillée en annexe 2

Il est défini 7 types de peuplements :

	Type	Localisation	Surface (ha)	% de la surface totale
1	Taillis de chêne pubescent	Partie Nord de la forêt, et fonds de vallons en partie Sud	674.85	29.41
2	Taillis de chêne vert	Partie Sud	1 016.82	44.31
3	Taillis surétagé de résineux (pin d'Alep)	Bouquets disséminés dans la partie Nord, et parcelles 40 & 41	132.41	5.77
4	Plantations résineuses (cèdre de l'Atlas)	Parcelle 13, et aussi plantations disséminées	18.43	0.80
5	Chêne vert épars et rabougri	Versants pentus en mauvaises stations, avec très faible volume/ha	331.25	14.43
6	Vides boisables	Anciennes clairières	7.97	0.35
7	Vides non boisables	Zones rocheuses, emprises lignes EDF	113.15	4.93
		TOTAL	2 294.88	100.00

A noter :

- a) les zonages 5, 6 et 7 sont classés « hors sylviculture », ainsi qu'une partie des zonages 1 et 2.
- b) il existe toutes les variations entre le chêne pubescent pur et le chêne vert pur. Il a fallu choisir une essence dominante pour rattacher ces mélanges à un type de peuplement, mais parfois les pourcentages des différentes essences sont très proches et le choix de l'essence dominante est assez subjectif.

B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

L'ancien aménagement avait divisé cette forêt en 6 séries, dont chacune avait un objectif de renouvellement et régénération.

	Type de série	Surface totale (ha)	Surface en renouvellement (ha)	Surface effectuée (ha)
1 ^{ère} série	Taillis simple	447.7	à renouveler : 225 ha	84
2 ^{ème} série	Taillis en conversion	401.4	A éclaircir : 337.5 ha	0
3 ^{ème} série	Taillis en transformation	234.5	A planter : 73.2 ha	0
4 ^{ème} série	Taillis en repos	830.0	/	/
5 ^{ème} série	Futaie régulière de résineux (Pin d'Alep & anciennes plantations)	99.2	A régénérer : 20 ha A éclaircir : 31.1 ha	0 0
6 ^{ème} série	RBD	197.6	Taillis à éclaircir : 26.1 ha A planter : 15.3 ha Futaie résineuse à éclaircir : 15 ha	0 0 0

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	245 ha
Surface effectivement régénérée	84 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	3 ha

La surface réellement régénérée est nettement inférieure à celle prévue. Mais ces prévisions étaient l'optimum qui était à faire.

De nombreuses coupes n'ont pu être faites (desserte trop difficile, forte pente en travers avec fort impact paysager, volume/ha trop faible ...).

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	84 ha	
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	0	
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	0	

Essences	Stock de régénération par essences			Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développem ^t limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	
Chêne vert	1 278		70 ha	
Chêne pubescent	661		14 ha	
Pin d'Alep	132	0	0	Tiges éparses de Pin d'Alep surétagant le taillis
Cèdres	18	0	0	Plantations d'environ 50 ans
Total	2 089	0	84	

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.**

Sans objet.

C - Inventaires réalisés

Sans objet.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	920,14	1374,74	0	0	= 2 294,88

La production ligneuse est essentiellement du chêne, destiné au bois de chauffage.

A - Volumes de bois produits

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Le volume récolté est essentiellement du chêne, destiné au bois de chauffage. Une partie a été vendue à des particuliers, sous forme de menu-produits.

Le volume est nettement inférieur à celui prévu. Mais de nombreuses coupes n'ont pu être faites (desserte trop difficile, forte pente en travers avec fort impact paysager, volume/ha trop faible ...).

Seuls 84 ha de taillis ont été exploités, au lieu des 245 ha prévus à l'aménagement.

B - Desserte forestière

A noter que les pistes forestières sont toutes fermées à la circulation publique, par panneaux B0 et barrières aux entrées.

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. Totale (m)	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multifonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues	0	1,6 km/100 ha	Non dans certains cantons	bon	/	multifonctionnel
	empierrées	0					
	terrain nat.	31 000			Bon dans les zones plates, mauvaises dans les zones pentues		multifonctionnel
Routes publiques participant à la desserte*		N8=400 V40=4 000 Rte Chartreuse = 800					multifonctionnel
Pistes et sommières							
Ancrages câbles		Nb :0					

- **Principales difficultés d'exploitation :**

Une partie importante de la forêt (environ 1 400 ha) n'a pas une desserte suffisante pour permettre une bonne exploitation du taillis. Ces zones sans desserte convenable ont tendance à s'agrandir au fur et à mesure de la dégradation des pistes insuffisamment entretenues, qui deviennent parfois impraticables.

Partie Est (piste V61) : impraticable aux véhicules

Partie Nord (piste V60) : quelques passages fortement pentus et en mauvais état rendent cette piste difficile.

Partie centrale : aucune desserte entre la V60 et la V61

Seule la partie Sud (environ 600 ha) est dotée d'une desserte correcte et en relativement bon état.

- **Carte de la desserte**

Voir annexe C8 – carte de la desserte et des équipements DFCI

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		56,88	2 038	200	= 2 294,88

La fonction écologique est la fonction principale de cette forêt, compatible avec l'enjeu sylvicole. Le Docob du site Natura2000 « Mont Caume – Mont Faron – forêt domaniale des Morières », en cours d'étude, met l'accent sur l'intérêt de cette forêt vieille, non incendiée depuis longtemps et peu exploitée, ce qui a permis l'installation de nombreux habitats d'importance communautaire.

A - Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)	0		
Cœur de parc national	0		
Réserves naturelles nationales	0		
Réserves naturelles régionales	0		
Réserve biologique intégrale	0		
Réserve biologique dirigée	200	Protection de la chênaie primitive de la Provence calcaire	Arrêté ministériel du 16/02/1982, site de Valbelle (FR2300027). Plan de gestion en cours de rédaction
Biotope protégé par arrêté préfectoral	0		
Zones humides stratégiques	0		
Eléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national	0		
Parc naturel régional (en cours de création)	2 237		Projet de création du PNR « Massif de la Sainte-Baume »
Natura 2000 Habitats (ZSC)	2 222	<i>Grand intérêt biologique et écologique Les gorges calcaires et les zones karstiques constituent un réseau d'habitat,</i>	<i>site FR9301608 proposé éligible comme SIC en décembre 1998 et classé en mai 2005</i> DOCOB « Mont Caume, Mont Faron, Forêt domaniale des Morières » en cours d'étude
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	0		
ZNIEFF de type I			
ZNIEFF de type II	339		Fiche ZNIEFF 83168 « Mont Caume »
ZNIEFF de type II	1 699		Fiche ZNIEFF 83206 « Plateau de Siou-Blanc et Forêt domaniale des Morières »

L'analyse écologique des Habitats naturels et de la flore patrimoniale du site «Mont Caume, Mont Faron, Forêt domaniale des Morières» a inventorié de très nombreux Habitats d'importance communautaire situés en forêt domaniale de Morières-Montrieux et répertorié des espèces remarquables.

Les faune et flore patrimoniales répertoriées sont localisées en annexe C14
Les Habitats communautaires sont cartographiés en annexe C15

Flore remarquable	Localisation	Observations	Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<i>Gladiolus dubius</i> (glaieul douteux)	Au N-O de «Morières le cap», à l'O de la voie privée	Sol primaire		Protection nationale
<i>Carex olbiensis</i> (laïche d'Hyères)	Gros du pigeon	Sous-bois de chênaie verte et pubescente		Protection régionale (PACA)
<i>Phyllitis scolopendrium</i> (scolopendre)	Le long du Gapeau et dans les avens	Dans les ripisylves et dans les zones à ambiance forestière humide	Préservation des ripisylves	Protection régionale (PACA)
<i>Genista lobelii</i> (genêt de Lobel)	Aven de la Solitude	Crêtes ventées de l'Habitat EUR27 4090		Non protégée, mais patrimoniale
<i>Armeria arenaria</i> (armeria faux plantain)	RBD	Située dans les pelouses dolomitiques,	Nécessité d'éliminer l'envahissement par le Pin d'Alep	Non

	Faune remarquable	Localisation	Observations	Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Insectes	Lucane cerf-volant	FD Morières	Insecte saproxylique présent dans les peuplements matures	Garder des vieux bois	Oui
	Grand-capricorne	FD Morières	Insecte saproxylique présent dans les peuplements matures	Garder des vieux bois	Oui
	Damier de la succise	Zones humides en FD avec succise de près	Menacée par la fermeture des milieux	Nécessité de travaux pour garder ce milieu ouvert	Oui
	Papillon Diane	FD Morières			oui
	Ecaïlle chinée	Ripisylve du Gapeau	Espèce non menacée en France mais protégée		Oui
Poissons	Blageon	Gapeau		Préservation du cours d'eau	Oui
	Barbeau méridional	Gapeau		Préservation du cours d'eau	Oui
Reptiles et batraciens	Pelodyte ponctué	FD Morières			Oui
	Couleuvre d'Esculape	FD Morières	Espèce arboricole		Oui
	Alyte accoucheur	Citerne des 4 piliers			Oui
	Lézard vert	FD Morières	Dans les zones de landes, matorrals et de prairies		Oui
	Lézard des murailles	FD Morières	Dans les zones de landes, matorrals et de prairies		Oui
	Rainette méridionale	FD Morières	Zone humide		Oui
	Crapaud calamite	FD Morières	Zone humide		Oui

	Faune remarquable	Localisation	Observations	Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
Oiseaux	Autour des palombes	Site de Valbelle	Rapace forestier nichant dans de grands massifs boisés		Oui
	Epervier d'Europe	FD Morières	Aire d'épervier observé en limite de FD à Montrieux le jeune		Oui
	Circaète Jean le blanc	FD Morières	Rapace nichant souvent sur la partie sommitale de conifère. Se nourrit de reptiles		Oui
Chiroptères	Murin de Bechstein	FD Morières	Gîtes arboricoles. Besoin de forêts mature	Garder des vieux bois	Oui
	Petit Rhinolophe	FD Morières	Chassent dans les milieux semi-boisés		Oui
	Grand Rhinolophe	FD Morières	Chassent dans les milieux semi-boisés		Oui
	Minioptère de Schreibers	FD Morières	Chassent les papillons nocturnes au niveau des lisières de forêts, des clairières et au niveau des frondaisons		Oui
	Murin à oreilles échancrées	FD Morières	Espèce cavernicole chassant dans différents espaces, dont les milieux boisés		Oui
	Murin de Natterer	FD Morières	Chasse au niveau des lisières de forêts et au niveau des frondaisons et dans la ripisylve. Gîte d'été dans des anfractuosités d'arbres		Oui
	Oreillard gris	FD Morières	Chasse dans les buissons du sous-étage forestier et au niveau des lisières forestières		Oui
	Vespère de Savi	FD Morières	Espèce ubiquiste pouvant gîter dans des arbres creux et chasser en lisière de forêt		Oui
	Molosse de Cestoni	FD Morières	Espèce de haut vol chassant les émergences d'insectes au niveau de la canopée		Oui
	Noctule de Leisler	Gros pigeon	Gîtes arboricoles souvent dans les houppiers. Chasse en forêt quand le nombre de gîte est élevé. Sinon chasse dans les milieux relativement ouverts		Oui
	Pipistrelle de Kuhl	FD Morières	Espèce ubiquiste pouvant gîter dans des arbres creux		Oui
	Pipistrelle commune	FD Morières	Espèce ubiquiste pouvant gîter dans des arbres creux		Oui
	Murin de Daubenton	FD Morières	Chasse les insectes au-dessus de l'eau (Gapeau) en zone forestière. Gîte arboricole dans des anfractuosités		Oui
Sérotine commune	FD Morières	Espèce ubiquiste pouvant gîter dans des arbres creux		Oui	

Habitats d'intérêt communautaire	Code EUR25	Code CORINE Biotopes	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion
Eaux oligotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i>	3140	22.1 x 22.44	P5 (étang)	*Maintenir le caractère oligotrophe des eaux ainsi qu'une lumière suffisante
Rivière des étages planitiaire à montagnard avec végétation à Renoncule	3260	24.4	P1 & P2 (sur le Gapeau)	*Veiller à la qualité des eaux. *Eviter les aménagements des ruisseaux
Sources pétrifiantes à formation de travertins	7220*	54.12	P5	*Eviter toute perturbation mécanique, physico-chimique et biologique
Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux	4090	31.7456	P34 & 35	*Maintenir le milieu ouvert. *Coupe des pins et du matorral envahissant
Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp</i>	5210	32.1311 32.132 32.134	P17 (située dans la RBD)	*Maintenir ces peuplements. *Laisser l'évolution naturelle
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de <i>Alyso-Sedion Albi</i>	6110*	34.11	P25	*Préservation.
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du <i>Thero-Brachypodietea</i>	6220*	34.511	P14 & 17 (RBD), P21, P30	*Préservation.
Pelouses sèches semi_naturelle et faciès d'embuisonnement sur calcaire	6210	34.3264 34.33 34.711	Partie Sud-Ouest de la forêt	*Assurer le maintien de ces pelouses ouvertes
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	61.32	Partie Sud de la forêt	*Non intervention
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	62.1111	Diverses	*Maintien de la flore et de la faune en limitant la fréquentation sportive des falaises
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	65	Diverses	*Eviter tout aménagement touristique des grottes. *Eviter les déboisements sur et autour des cavités
Frênaies thermophiles à <i>Fraxinus angustifolia</i>	91B0	41.86	Vallons partie Nord	*Maintenir les essences spontanées. *Elargir les ripisylves.
Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (aulnaies)	92A0	44.63	Vallons partie Nord	*Maintenir les essences spontanées. *Elargir les ripisylves.
Forêt à <i>Quercus Ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340	45.31	Toute la forêt	*Récolter les pins *Veiller à l'impact paysager et écologiques des coupes *Conserver des chênes morts sur pied. *Conserver quelques arbres à cavités (diamètre supérieur à 35 cm)
Forêt à <i>Ilex aquifolium</i>	9380	45.8	Etage supra-méditerranéen	*Préserver cet Habitat. *Laisser évoluer. *Ne pas débroussailler les sous-bois.
Bois méditerranéens à <i>Taxus baccata</i>	9580	42A76	Etage supra-méditerranéen	*Préserver cet Habitat. *Laisser évoluer. *Proscrire toute exploitations dans les zones à lfs remarquable. *Ne pas débroussailler les sous-bois.
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	9540	42.823 42.841	Partie nord	*Favoriser plutôt les chênes que les pins.

* = Habitats communautaires prioritaires

B – Réserve Biologique Dirigée de Valbelle

Une Réserve Biologique Dirigée de 200 ha a été créée par arrêté ministériel en date du 16 février 1982, avec pour objectif la protection paysagère du site et la protection de la flore et de la faune. Elle abrite une flore et un peuplement forestier climaciques témoins de la chênaie primitive de la Provence calcaire sèche.

C'est également un site géologique remarquable dolomitique ruiniforme (Aiguilles de Valbelle).

On observe également des pelouses xériques sur arènes dolomitiques sableuses provenant de l'érosion des calcaires dolomitiques.

Cette réserve comprend les parcelles 14 et 17.

Elle pourrait éventuellement être agrandie pour inclure les versants rocheux des parcelles 11, 12, 13 et 21.

voir l'annexe C9 – carte des statuts de protection réglementaire (Natura2000, ZNIEFF ..)

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		1228,88	257	809	= 2 294.88

A - Accueil et paysage

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

Les éléments remarquables ou importants sont :

*la Chartreuse de Montrieux-le-Jeune (au Nord du massif)

*les aiguilles de Valbelle (parcelles 12, 14 et 17) qui constitue un paysage très spectaculaire et remarquable,

*le sommet du Grand Cap (altitude 782 m), accessible par un sentier, qui domine la région et offre un large panorama jusqu'à la mer.

*la falaise Est (parcelle 13) qui domine la vallée du Gapeau.

- **Description succincte des équipements structurants**

Cette forêt est proche de l'agglomération toulonnaise, et constitue une forêt péri-urbaine, surtout dans sa partie Sud.

- Elle est parcourue par de nombreux itinéraires balisés, souvent sur des pistes mais parfois dans des sentiers. Ces itinéraires sont très régulièrement utilisés par des promeneurs et randonneurs.

* GR9, reliant les agglomérations de Belgentier à Signes, passant par les Aiguilles de Valbelle.

* sentiers ET3 (Excursionnistes Toulonnais) et ET21, depuis la Chartreuse jusqu'aux Aiguilles de Valbelle,.

* sentiers ET10, ET18, et ET19, qui parcourent l'ensemble de la forêt depuis la Chartreuse au Nord jusqu'à la partie Sud de la forêt, en passant par plusieurs itinéraires possible.

A noter qu'à l'entrée Sud de la forêt (la plus proche de l'agglomération) a été aménagé un petit parking. Celui-ci est parfois trop petit pour accueillir tous les promeneurs de fin de semaine.

- Un sentier réservé aux randonneurs équestres a été aménagé.

- les VTT utilisent souvent les pistes forestières pour randonner. Peu de VTT hors pistes.

- **Sensibilités paysagères (cf. carte en annexe C5)**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Elevé	Aiguilles de Valbelle (P13, 14 et 17)	Paysage remarquable (aiguilles de pierre de grande dimension sortant de la forêt)
	Chartreuse de Montrieux le jeune	Site très fréquenté
	Parcelles 5 à 14	Site très fréquenté et versants pentus visibles depuis la RD554 et depuis les agglomérations de Méounes et Belgentier.
	Parcelles 28 à 32	Versants visibles depuis la route V40 et depuis l'agglomération de Solliès-Toucas.
Intermédiaire	Route V40	Route fréquentée
	Parcelles 1 à 9	Versants pentus visibles depuis la RD554

Les aiguilles de Valbelle sont un paysage connu dans la région et sont très spectaculaires. Elles constituent souvent un but de promenade, ainsi que la falaise proche surplombant toute la vallée du Gapeau. Elles sont extrêmement fréquentées, que ce soit la semaine ou le week-end.

- **Synthèse des attentes et de la satisfaction exprimées par le public**

Il serait intéressant d'étudier l'aménagement touristique du massif, en accord avec tous les partenaires concernés (mairies, Conseil Général propriétaire du massif de Siou-Blanc limitrophe à la forêt de Morières-Montrieux, naturalistes ...)

Toutefois, le développement de cette fréquentation doit être compatible avec la forte richesse écologique de cette forêt.

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité d'accueil et des paysages de la forêt**

Voir la carte C12 « enjeux fonction sociale »

B - Ressource en eau potable

- **Tableau des captages d'eau potable non réglementés**

Captage (libellé ou nom)	Localisation (éventuellement hors forêt)
/	/

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

Pas de risques : pas d'exploitation ni travaux prévus dans la zone du captage de la parcelle 3.

- **Tableau des captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage (libellé ou nom)	Surface impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral* impactant la gestion forestière
		immédiat (oui / non)	rapproché (oui / non)	éloigné (oui / non)	
Captage pour la commune de Belgentier	125	oui	oui	non	/
Captage sur la commune du Revest-les-Eaux	700 ha	non	non	oui	

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels		2 294,88			2 294,88

La forêt protège les sols de l'érosion, surtout sur les versants Nord et Est, assez pentus, qui dominent la vallée du Gapeau.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Peuplements de chênes vert et pubescent	Gestion en taillis
Peuplements de résineux surétageant du taillis de chênes	Exploitation des arbres disséminés en même temps que le taillis. La futaie de pin d'Alep de la P41 sera traitée en futaie résineuse régulière
Points faibles : Gros problème de la desserte Volume/ha parfois trop faible Taillis parfois localisé dans des zones à fort impact paysager	Entretien des pistes existantes
Fonction écologique	
Réserve Biologique Dirigée (parcelles 14 et 17 sur 200 ha)	Maintien de la RBD, avec éventuellement un agrandissement possible
Zones à If et Houx des parcelles 18, 22, 23, 27 et 28	Classement de ces zones en îlots de sénescence
Parcelles 1 à 38 en zone Natura2000, par la présence de nombreux Habitats remarquables.	Application du DocOb. Ce sera l'objectif principal de cette forêt.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
*Forte fréquentation dans toute la partie Nord, avec présence de beaux peuplements, mais avec beaucoup de versants pentus et inaccessibles. Très fort impact paysager	Vu la forte fréquentation et/ou l'impossibilité matérielle de desservir ces zones, une partie sera classée en taillis simple sans exploitation
Protection contre les risques naturels	
Néant, la forêt ne jouant aucun rôle particulier de protection contre des risques naturels (à part la protection contre l'érosion des sols)	
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Incendies	Entretien du maillage des pistes, des équipements DFCI (citernes, barrières, panneaux) et des BDS (Bandes Débroussaillées de Sécurité)
Pastoralisme	Poursuite du sylvo-pastoralisme, qui a une incidence positive, en appliquant les règles de gestion fixées par la Docob du site Natura2000

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont 26,30 ha résineux et 9,10 ha îlots vieillissement de chênes)	35,40	99,2
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)	0	0
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	0	0
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)	0	0
Taillis simple	1 139,56	447,7
Taillis fureté	0	
Taillis-sous-futaie	0	
Attente sans traitement défini (RBD en attente de plan de gesion)	199,78	830,0
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	1374,74	
Hors sylviculture (vides, taillis épars, îlots de sénescence)	920,14	62,2
Total : surface retenue pour la gestion	2 294,88	

Les appellations des traitements ayant beaucoup évoluées depuis l'ancien aménagement, il est parfois difficile de rattacher les anciennes classifications aux nouvelles. Ceci explique l'importance des changements de surface des traitements.

(rappel des anciennes séries de l'ancien aménagement :

- 1^{ère} série = Taillis simple sur 447.7 ha
- 2^{ème} série = Taillis en conversion sur 401.4 ha
- 3^{ème} série = Taillis en transformation sur 234.5 ha
- 4^{ème} série = Taillis en repos sur 830.0 ha
- 5^{ème} série = Futaie régulière de résineux sur 99.2 ha
- 6^{ème} série = RBD sur 197.6 ha)

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées***
Chêne vert	En taillis	760	50	20	Pin d'Alep	Divers
Chêne pubescent	En taillis	380	50	20	Pin d'Alep	Divers
	En futaie (îlots de vieillissement)	9	150	30		Divers
	En attente (RBD)	200	150 ?	30 ?	ou taillis ?	Divers
Cèdre	plantations (parcelle 13)	13	150	40		Divers
Pin d'Alep	Jeune futaie adulte (parcelle 41)	13	90	40	Chêne vert	
Total surface en sylviculture		1 375				

Total surface taillis = 1 140 ha

Total futaie = 235 ha (dont 26 ha résineux et 9 ha feuillus et 200 ha RBD en attente feuillus)

Essences actuellement présentes et non adaptées : critères d'exploitabilité retenus à court terme

Essence non adaptée	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
SANS OBJET						

- **Carte des essences objectifs**

Il n'y aura pas de changement dans les essences. Les chênes vert et pubescent couvrent presque toute la forêt et restent les essences objectifs à court et long terme. Il est possible que les quelques cèdres plantés (18.43 ha) se disséminent peu à peu, mais sur le très long terme.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

La futaie régulière résineuse de 26 ha est constituée de deux futaies bien différentes :

* une **jeune futaie résineuse plantée** il y a une cinquantaine d'années, de Cèdres et pin laricio, sur 13 ha. Une éclaircie d'amélioration pourra être réalisée dans cette plantation qui a bien réussi.

* une **jeune futaie résineuse naturelle** de pin d'Alep, sur 13 ha, constituant la parcelle 41, sur-étageant un taillis complet de chêne vert. Cette futaie étant très serrée, son éclaircie d'amélioration devra être accompagné d'une exploitation du taillis.

La futaie régulière feuillus est un îlot de vieillissement de chêne pubescent d'âge inférieur à l'âge d'exploitabilité élevé.

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		0 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		0 ha	
Surface d'équilibre annuelle (Se)		5,82 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		0 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		0 ha	
		Niveau prévu à mi-période	
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	0 ha	ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	0 ha	ha
Groupe de reconstitution (S _{rec})		0 ha	
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		0 ha	

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Surface
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	0 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité. ou ne peuvent plus gagner à vieillir	0 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	0 ha

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**
Sans objet

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Sans objet

Structure générale des peuplements		<i>proche équilibre / globalement vieillie / globalement jeune</i>		
Indicateurs de renouvellement		Valeurs observées	Cible future	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	0		
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	0		
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	0		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		0		

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

- **Bilan des coupes de taillis et taillis sous futaie menées au cours de l'aménagement précédent**

Application de l'aménagement passé	Surface prévue en coupe	Surface passée en coupe
Taillis simple	745 ha	150 ha
Taillis fureté	0 ha	0 ha
Taillis sous futaie	0 ha	0 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	3 ha	3 ha

Beaucoup de coupes (520 ha) de taillis étaient des coupes préparatoires à des plantations (transformation) ou à des conversion qui n'ont pas été réalisées.

Il était prévu 225 ha de coupe de taillis simple, mais beaucoup de ces coupes étaient prévues dans des zones pentues à fort impact paysager, ou dans des zones sans desserte, ou avec un trop faible volume/ha.

- **Surface à passer en coupe de taillis simple ou taillis par parquets (S_{taillis})**

Surface à passer en coupe de taillis	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	456 ha, soit 22,8 ha/an
--------------------------------------	---	-------------------------

Surface totale des chênes localisés dans des zones exploitables = 1 140 ha
(Hormis donc :

- *les 331 ha de chênes rabougris et épars,
- *les 363 ha de chênes situés sur des fortes pentes inaccessible,
- *les 200 ha des parcelles 14 et 17 classés en RBD, en attente du plan de gestion,
- *les 105 ha d'Habitats à If et Houx classés en îlots de sénescence.

Age d'exploitabilité = 50 ha

Surface annuelle à régénérer = 1 140/50 = 22.8 ha/an

Soit 456 ha en 20 ans.

Les résineux épars arrivés à maturité, dépérissant ou mal conformés sur-étagant le taillis seront exploités en même temps que le taillis, pour éviter qu'une exploitation ultérieure n'abîme les rejets de chêne.

- **Surface à passer en coupe de taillis sous futaie ou taillis fureté (S_{TSF})**

Surface à passer en coupe de TSF ou taillis fureté	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	0	ha
--	---	---	----

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Il a fallu différencier le taillis exploitable et celui où toute exploitation est impossible car situé sur de fortes pentes inaccessibles.

Ces zones inaccessibles ont donc été rattachées au groupe « hors sylviculture », classées en évolution naturelle.

Dans un souci de simplification des unités de gestion, des petites sous-parcelles ont été rattachées au groupe de gestion principal quand cela était possible.

Toutes ces unités de gestion sont détaillées dans un tableau en annexe 3

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)
Cas des groupes de régénération

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale de la parcelle retenue pour la gestion (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)
		P ^{le}	UG						
Unités de gestion ouvertes, à terminer									
				0	0				
Unités de gestion ouvertes, à ne pas terminer									
				0	0				
Unités de gestion à ouvrir et à terminer									
				0	0				
Unités de gestion à ouvrir sans les terminer									
				0	0				
Total									

Tableau de classement des unités de gestion surfaciques (totalité des UG surfaciques de la forêt)
Cas des groupes de futaie par parquets

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à améliorer (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Essence objectif
		P ^{le}	UG						
Total									

**Tableau de classement des unités de gestion surfaciqes (totalité des UG surfaciqes de la forêt)
Cas de groupes autres que régénération ou futaie par parquets**

Libellé groupe Précisions* sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Rotation (années)	Surface par groupe (ha)
		P ^{lle}	UG				
AME (futaie résineuse)	AME	13	B	13.17	13.17	20	26.30
	AME	41		13.13	13.13	20	
TAIS Taillis simple de chêne (parfois mélangé avec des résineux disséminés)	TAIS	3	A	5.70	5.70	50	456
	TAIS	4		32.90	32.90	50	
	TAIS	5	A	15.00	15.00	50	
	TAIS	6	A	33.10	33.10	50	
	TAIS	7	A	46.77	46.77	50	
	TAIS	8	A	21.53	21.53	50	
	TAIS	9	A	1.00	1.00	50	
	TAIS	10	A	4.60	4.60	50	
	TAIS	12	A	35.54	35.54	50	
	TAIS	13	A	36.65	36.65	50	
	TAIS	15	A	14.49	14.49	50	
	TAIS	16	A	18.00	18.00	50	
	TAIS	18	A	17.81	17.81	50	
	TAIS	19	A	37.60	37.60	50	
	TAIS	20		40.11	40.11	50	
	TAIS	21		44.83	44.83	50	
	TAIS	22	A	3.60	3.60	50	
	TAIS	23	A	56.13	56.13	50	
	TAIS	24		44.73	44.73	50	
	TAIS	25	A	80.35	80.35	50	
	TAIS	26	A	105.80	105.80	50	
	TAIS	28	A	45.05	45.05	50	
	TAIS	29		23.47	23.47	50	
	TAIS	30	A	101.53	101.53	50	
	TAIS	31	A	12.83	12.83	50	
	TAIS	32		31.40	31.40	50	
	TAIS	33	A	31.90	31.90	50	
	TAIS	34	A	23.50	23.50	50	
	TAIS	35	A	53.25	53.25	50	
	TAIS	36	A	60.50	60.50	50	
	TAIS	37	A	31.27	31.27	50	
	TAIS	38	A	22.60	22.60	50	
TAIS	39		2.61	2.61	50		
TAIS	40		3.41	3.41	50		
ATT correspondant à	ATT	14		99.33	99.33	Néant	

la RBD (en attente plan de gestion)	<i>ATT</i>	17		100.45	100.45	Néant	199,78
ILV (flots de vieillessement)	<i>ILV</i>	13	C	3.70	3.70	30	
	<i>ILV</i>	16	B	1.30	1.30	30	
	<i>ILV</i>	19	B	2.00	2.00	30	
	<i>ILV</i>	25	B	1.10	1.10	30	
	<i>ILV</i>	30	B	1.00	1.00	30	9,10
Total en sylviculture				1374,74	1374,74		1374,74
HSN évolution naturelle (hors sylviculture, regroupant les vides, les taillis médiocres et clairsemés et les taillis inaccessibles sans exploitation possible)	<i>HSN</i>	1		18.09	0	Néant	
	<i>HSN</i>	2		41.15	0	Néant	
	<i>HSN</i>	3	B	35.76	0	Néant	
	<i>HSN</i>	5	B	23.10	0	Néant	
	<i>HSN</i>	6	B	10.08	0	Néant	
	<i>HSN</i>	7	B	36.70	0	Néant	
	<i>HSN</i>	8	B	5.20	0	Néant	
	<i>HSN</i>	9	B	46.95	0	Néant	
	<i>HSN</i>	10	B	24.13	0	Néant	
	<i>HSN</i>	11		108.19	0	Néant	
	<i>HSN</i>	12	B	72.30	0	Néant	
	<i>HSN</i>	13	D	37.90	0	Néant	
	<i>HSN</i>	15	B	33.40	0	Néant	
	<i>HSN</i>	16	C	72.79	0	Néant	
	<i>HSN</i>	18	B	30.80	0	Néant	
	<i>HSN</i>	19	C	64.70	0	Néant	
	<i>HSN</i>	22	B	19.60	0	Néant	
	<i>HSN</i>	25	C	6.40	0	Néant	
	<i>HSN</i>	26	B	4.68	0	Néant	
	<i>HSN</i>	27	B	4.90	0	Néant	
	<i>HSN</i>	28	B	28.73	0	Néant	
	<i>HSN</i>	31	B	4.10	0	Néant	
	<i>HSN</i>	33	B	20.90	0	Néant	
	<i>HSN</i>	34	B	7.55	0	Néant	
	<i>HSN</i>	35	B	3.00	0	Néant	
	<i>HSN</i>	36	B	25.25	0	Néant	
	<i>HSN</i>	37	B	10.00	0	Néant	
	<i>HSN</i>	38	B	18.89	0	Néant	815,24
ILS (flots de sénescence) correspondant aux zones à Ifs et Houx remarquables	<i>ILS</i>	18	C	4.50	0	Néant	
	<i>ILS</i>	22	C	15.92	0	Néant	
	<i>ILS</i>	23	B	33.30	0	Néant	
	<i>ILS</i>	27	A	32.56	0	Néant	
	<i>ILS</i>	28	C	18.62	0	Néant	104,9
Total hors sylviculture				920,14			920,14

- **Carte d'aménagement**

Voir annexe C16 « carte d'aménagement », localisant la répartition des parcelles dans les groupes de gestion.

B - Constitution de divisions

Les statuts de protection forts faisant l'objet de plan de gestion spécifiques ainsi que les zones d'intérêt écologique particulier doivent faire l'objet d'un affichage fort dans l'aménagement.

C'est le cas pour :

- les parcelles 14 et 17 qui forment la RBD de Valbelle, sur une surface de 199.78 ha. Ces parcelles sont provisoirement classées en "Attente" en attendant le plan de gestion de la RBD.

Pour mémoire, il faut rappeler que pratiquement l'ensemble de la surface des parcelles 1 à 38 sont incluses dans le site Natura2000 « Mont Caume – Mont Faron – forêt domaniale des Morières ».

La surface incluse dans ce site est de 2038 ha (pour une surface hors site de 37 ha), ce site couvre donc presque l'ensemble de la surface des parcelles.

voir l'annexe C11 localisant la RBD et le site Natura2000

Division (identifiant et libellé)	Type de division	Unité de gestion	
		P ^{lle}	UG
RBD de Valbelle		14	
		17	

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion linéaire (identifiant)	Longueur (m)	Description
Pistes forestières	RTN		41 000	Entretien des fossés et de la plate-forme
Périmètre	PPA1		4 000 m	Entretien ou création du périmètre en priorité 1
	PPA2		28 000 m	Entretien ou création du périmètre en priorité 2

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion ponctuelle (identifiant)	Localisation	Description
Sans objet				

2.5 Programme d'actions pour la période 2012 - 2031

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
PPA 1	1	Entretien du périmètre sur 4 km	forêt		16 000	
PAA 2	2	Entretien du périmètre sur 28 km	forêt		112 000	
Coût total FONCIER (€)					128 000	
Coût moyen annuel FONCIER					6 400	

La matérialisation des limites de périmètre est très utile, surtout quand l'incertitude foncière demeure. Elle devient indispensable en cas de réalisation d'exploitations ou de travaux risquant d'empiéter sur les propriétés particulières.

La non-réalisation des travaux de délimitation peut poser problème dans certaines zones proches des habitations avec un risque latent d'empiètement ou d'appropriation du domaine domanial par le particulier riverain. Il convient donc de bien matérialiser les limites de la forêt, qui fait partie du patrimoine domanial.

- PPA1 Priorité 1 = parcelle 40 et parcelle 6 = 4 km
- PPA2 Priorité 2 = le reste = 28 km environ
- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**
Certaines concessions doivent être régularisées :
 - * le relais hertzien de la parcelle 13,
 - * le terrain concédé à la société Dicomabe.

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer :

Le document de référence est la Directive Régionale d'Aménagement pour la zone méditerranéenne de basse altitude, (document de juin 2006).

B - Coupes

- **Programme de coupes**

Avant toute exploitation, il conviendra de se reporter aux annexes C14 et C15 localisant les Habitats communautaires et les espèces de faune et de flore patrimoniale

Précisions :

*taillis :

- Nécessité de garder environ 10% des cépées pour éviter de trop perturber les milieux et garder des zones «refuges» pour la faune patrimoniale.
- Les exploitations seront de surface limitées (6 ha environ) et ne seront pas contiguës, pour éviter qu'un versant entier ne soit peu à peu entièrement exploité sans « refuge » pour la flore, la faune, ou les Habitats.
- les exploitations de taillis ne concerneront pas les BDS des pistes V40 et V60, qui resteront gérées en BDS.

***recommandation 1 - chauve-souris :**

- Ne pas entreposer de branchages ou de grumes devant les entrées des avens et cavités.
- Ne pas modifier le milieu forestier de ces entrées et garder les arbres (ils servent de repères visuels et jouent un rôle pour l'ombre, la température et l'humidité des cavités).

*** recommandation 2 - arbres à cavités :**

- Nécessité de garder le maximum d'arbres à cavités (ils servent de gîtes à de nombreuses espèces de chiroptères)

*** recommandation 3 - arbres morts :**

- Nécessité de garder le maximum d'arbres morts sur pied (ils servent de gîtes et nourritures à de nombreuses espèces), avec un minimum de 5 arbres morts/ha

*** recommandation 4 - chênaie à ifs et à houx :**

- A conserver dans les 10% de cépées non exploitées.

*** recommandation 5 - stations ponctuelles à If et Houx :**

- Nécessité de garder des bosquets entiers autour des Ifs et Houx pour garder l'ambiance forestière autour de ces arbres.

*** recommandations 6 - stations à Genêt de Lobel de la parcelle 26 à Glaïeul douteux de la parcelle 30 et à Carex olbiensis de la parcelle 31 :**

- Il faudra veiller à interdire le passage d'engins dans ces stations.

Cas des coupes programmables par année

Annexe 5 - ETAT D'ASSIETTE 2012 - 2031

	Parcelles et Unités de Gestion																	TOTAL surface à parcourir (ha)	
	8A	12A	13B	18A	19A	21A	24A	25A	26A	30A	31A	35A	36A	37A	38A	39A	41		
Groupe	TAI	TAI	AME	TAI	AME														
Peuplement	T taillis	T taillis	F Futaie régulière	T taillis	F Futaie régulière														
Coupe	TS taillis	TS taillis	APB Améliorati on Petits Bois	TS taillis	APB Amélioration Petits Bois														
2012																2			2
2013									6	6		6		6					24
2014	6	6				6					6								24
2015							6	6		6								13	31
2016									6	6		6			6				24
2017					6		6	6		6					6				24
2018									6	6				6		6			24
2019						6			6	6						6			24
2020									6	6			6	6					24
2021				6	6		6	6											24
2022									6	6			6	6					24
2023								6	6	6			6						24
2024		6							6	6			6						24
2025	6	6				6								6					24
2026			13			6			6	6									31
2027				6			6	6						6					24
2028	6	6				6										6			24
2029									6	6				6		6			24
2030							6	6	6	6									24
2031						6	6	10	6	6									34
TOTAL (ha)	18	24	13	12	12	36	36	46	78	78	6	42	30	18	18	2	13		482

soit 456 ha de coupes de taillis et 26 ha d'éclaircie résineuse

- **Volume présumé récoltable**

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage ... cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)		dont volume tige à récolter (facultatif)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
TAIS	/	/	1 300	26 000		
AME			50	1 000		
Totaux				27 000		

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8 .

* Tiges précomptables uniquement

** Tiges précomptables et non précomptables

- **Mode de suivi de la récolte**

* Il est possible de réunir plusieurs coupes ensemble si problème de commercialisation, mais il est préférable de favoriser les petites coupes pour permettre aux petits exploitants locaux de participer aux adjudications.

* les feuillus précieux seront préservés au maximum, pour favoriser une plus grande biodiversité.

*Pour limiter l'impact paysager, les coupes de taillis seront partielles, en laissant environ 10 % des cépées. Les taillis simples seront régénérés par recépage en préservant des cépées entières de Chênes vert et pubescent (les tiges conservées isolées subissant des descentes de cimes et des dépérissements), ainsi que la préservation de tous les feuillus divers (alisiers, érables ...). Outre l'intérêt paysager, ces boqueteaux ont un effet bénéfique sur le plan cynégétique et écologique.

*Les exploitations seront de surface limitées (6 ha environ) et ne seront pas contiguës, pour éviter qu'un versant entier ne soit peu à peu entièrement exploité sans « refuge » pour la flore, la faune, ou les Habitats.

*Les résineux arrivés à maturité, dépérissant ou mal conformés surétagant le taillis seront exploités en même temps que le taillis pour éviter qu'une exploitation ultérieure n'abîme les rejets de Chênes.

*Il sera conservé les gros chênes et quelques arbres morts creux (5 /ha)

*Si possible, les limites des coupes ne seront pas de forme géométrique et s'appuieront sur les grandes lignes du paysage.

*Les rémanents seront éparpillés sur le parterre de la coupe, débités en morceaux de 1 mètre maximum, pour en assurer une meilleure décomposition.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

La desserte est insuffisante sur toute la partie Est de la forêt. De plus, les quelques pistes présentes deviennent actuellement impraticables (érosion, entretien insuffisant ...). Pour réaliser le programmes des coupes, il sera indispensable d'y faire préalablement des travaux de réfection.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus (volumes, surfaces) Précautions (paysage, biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Schéma de desserte (y compris études)							
...							
Routes forestières							
...							

Pistes forestières						
RTN		Entretien des pistes de gestion (3000 euro/km x 3 entretiens en 20 ans)		41 000		369 000
...						
Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)						
...						
Entretien courant du réseau						
Coût total DESSERTE (€)						369 000
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)						18 450

D – Travaux sylvicoles

L'entretien des BDS sera fait par sylvo-pastoralisme et débroussaillage mécanique.

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles*		Unités de gestion concernées (facultatif)	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
AME	Entretien des plantations (éclaircies, dépressage, élagage ...)	P13 A	10ha		3 000	30 000	
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						30 000	
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						1 500	

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

Cet enjeu est l'enjeu primordial de cette forêt.

Depuis 1950, cette vaste forêt a été peu incendiée et peu exploitée, ce qui a induit un vieillissement et un enrichissement des divers milieux.

Cette richesse biologique et l'importance des Habitats naturels ont été reconnus par la mise en place d'un SIC (Site d'Importance Communautaire) sur presque l'ensemble de la forêt. Site « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières ».

Une Réserve Biologique Dirigée a été créée en 1982 sur les parcelles 14 et 17. Elle pourrait éventuellement être agrandie dans une partie des parcelles 11, 12, 13, 16 et 21 (versants rocheux avec fortes pentes, avec présence de taillis médiocre).

Toutes exploitations ou travaux devront suivre les préconisations du DOCOB du site Natura2000, pour éviter tout effet dommageable sur les Habitats et les espèces (voir § 1.3.2 A).

A - Biodiversité courante

- **Pour les forêts domaniales**

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV) : Ilots de vieux chênes pubescents	9.10
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	199.78
	Total	208.88
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS) : zones à lfs et Houx remarquables	104.90
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	0
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme * taillis médiocre et clairsemé	331.25
	*taillis inaccessibles sur fortes pentes rocheuses	362.87
	Total	799.02

Le reste de la surface est constitué de :

- 121.12 ha de vides et rochers
- 1 139.56 ha de taillis
- 26.30 ha de futaie résineuse

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- **Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable**

Voir le § 1.3.2 A détaillant les préconisations de gestion des Habitats remarquables de la forêt domaniale de Morières-Montrieux pour éviter tout effet dommageable.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)							
BIO1		enlèvement des résineux qui risquent de refermer les zones ouvertes (Habitats 4090, 6110*, 6220*, 6210)				30 000	
BIO2		Géolocalisation (GPS) et marquage à la peinture des arbres «biologiques» (arbres à cavités, 4 à 5 arbres/ha morts sur pied à conserver dans les zones à exploiter				30 000	
Autres actions							
...							
BIO n							

Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€) 60 000

Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an) 3 000

Il est important de rappeler que ces actions, allant au-delà des bonnes pratiques sylvicoles, sont conditionnées par l'obtention de financements externes (contrats Natura 2000 ou autres financements).

C – Réserve Biologique Dirigée

Présence de la RBD de Valbelle, située dans les parcelles 14 et 17 :

Les Réserves Biologiques Dirigées doivent faire l'objet d'un plan de gestion spécifique conformément à l'instruction 95-T-32 pour les Réserves biologiques dirigées. Actuellement ce plan de gestion n'a pas été élaboré. Donc l'action prioritaire et unique concernant cette RBD est l'élaboration du plan de gestion.

Cette RBD pourrait éventuellement être agrandie pour englober une partie des parcelles 11, 12, 13, 16 et 21 (versants rocheux avec fortes pentes, avec présence de taillis médiocre).

Cette RBD sera concernée par des travaux de débroussaillage et d'éclaircie dans les BDS.

D – Documents techniques de référence

Le document de référence est le Document d'Objectif concernant le SIC « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières », en cours de finalisation.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La gestion sylvicole intégrera la prise en compte des impacts paysagers. Pour limiter l'impact paysager, les coupes de taillis seront partielles, en laissant environ 10% des cépées.

La fréquentation publique est forte dans les parcelles 1 à 14 (Chartreuse de Montrieux, site remarquable de Valbelle). En été, la proximité du Gapeau est recherchée, d'autant plus que les peuplements sont vieux, avec un ombrage important.

Il sera procédé à l'élimination des arbres dangereux à proximité des sentiers, pistes, aires d'accueil ... fréquentés par le public. Ces travaux de mise en sécurité ne devront pas impacter le régime hydrique et la qualité chimique des cours d'eau (pas de perturbation des berges et des seuils en tufs, pas d'embâcles, pas d'apport de matière organique en quantité)

L'accueil dans la partie Sud de la forêt ne pose pas de problème.

Il serait intéressant de poser aux entrées Nord et Sud de la forêt des panneaux d'information sur la grande richesse patrimoniale de ce massif.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1	2	Panneaux d'information	Sorties Nord et Sud de la piste V60	2		8 000
ACC2	1	Mise en sécurité des sentiers et chemins	Toute la forêt			20 000
...						
PAYSAGE						
...						
...						
ACCn						
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)						28 000
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)						1 400

B - Ressource en eau potable

La forêt communale est concernée par 2 périmètres de protection concernant des captages :

* captage de source situé au milieu de la parcelle 3, dont le périmètre de protection rapproché couvre une partie des parcelles 3, 4, 5 9 et 10 sur 125 ha.

* périmètre de protection éloigné d'un captage situé sur la commune de Revest-les-Eaux. Ce périmètre couvre une partie des parcelles 26 à 38 pour une surface de 710 ha.

C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

• Etat des lieux

Pêche : la forêt domaniale est limitée au Nord par le Gapeau, où se pratique la pêche. Celle-ci est louée à la société locale de pêche « le Gardon » de Toulon pour une durée de 6 ans pour un montant annuel de 250 euros/an.

Présence de truites.

Chasse :

La chasse est concédée par adjudication au GIC des Chasseurs de la vallée du Gapeau, pour une durée de 6 ans, sur la base de 25 000 euros/an.

Sanglier : l'espèce la plus recherchée (20 à 30 sangliers abattus/an)

Grives et merles : environ 400 bêtes/an chacun

Chevreaux : 8 chevreaux abattus/an.

Bécasse : environ 150 bécasses/an

Pigeon : en nette régression (moyenne de 20 pigeons/an)

• Déséquilibre sylvo- cynégétique

Peu de dégâts sur les peuplements, ne permettant pas de diagnostiquer un problème de déséquilibre sylvo-cynégétique.

• Principales caractéristiques des activités de chasse

Modes de chasse pratiqués	Prélèvement actuel par espèces	Observations	Prix de location (€/an)
Chasse en battue	20 à 30 sangliers / an		25 000

• Programme d'actions Chasse - Pêche

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique						
CHP1						
Autres actions Chasse – Pêche						
CHP1		Entretien des diverses emblavures	forêt			20 000
Coût total CHASSE PECHE (€)						20 000
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						1 000

D - Pastoralisme

- **Etat des lieux**

Localisation	Surface approximative	Incidence (positive ou négative) sur le milieu - Observations	Prix de location (€)
Parcours pastoraux actuellement en gestion			
Partie Sud de la forêt	1 000 ha	Incidence positive	600
Parcelles 6 et 7	126 ha	Incidence positive	137
Terrains mis en défens	Surface approximative	Période d'application Observations	

Les chênaies offrent des possibilités sylvo-pastorales, surtout les chênaies vertes clairiérées.

Le sylvo-pastoralisme permet l'entretien à faible coût des BDS.

- **Programme d'actions Pastoralisme**

Aucune action particulière n'est à prévoir pour le sylvo-pastoralisme.

E – Affouage et droits d'usage

- **Etat des lieux**

Il n'y a pas d'affouage sur cette forêt

F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Il n'y a aucune richesse archéologique répertoriée dans ces forêts.

Richesses culturelles	Description succincte	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Chartreuse de Montrieux le jeune	Chartreuse encore habitée	Limitrophe à la P5	Pas de coupe rase aux alentours
Chartreuse de Montrieux le vieux (monument classé)	Ruine de l'ancienne Chartreuse	Proche des parcelles 6 et 7	Pas de coupe rase aux alentours

- **Programme d'actions Richesses culturelles**

Lors des travaux et exploitations, tout indice de vestige sera à déclarer au Service Archéologique Départemental de Draguignan, conformément à la loi du 27 septembre 1941.

- **Document technique de référence**

Inventaire archéologique publié par le Centre Archéologique du Var.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

A - Actions relevant de la sylviculture

La forêt n'exerce aucune fonction de protection contre les risques naturels, hormis la protection des sols.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Etat des lieux**

Le risque « incendie » est le risque majeur pesant sur cette forêt, comme toutes les forêts méditerranéennes.

Forêt domaniale du Beausset : cette forêt de 3,40 ha a entièrement brûlé en 2001, lors d'un incendie qui a parcouru 1 400 ha.

Forêt domaniale de Carqueiranne : cette forêt de 13,1 ha fait partie d'un petit mamelon boisé de 180 ha environ, au milieu d'une plaine très fortement urbanisée. Les risques sont importants. Ce petit massif est traversé par plusieurs pistes DFCI et par une BDS.

Forêt domaniale de Morières-Montrieux :

Cette forêt n'a pas subi récemment d'incendies importants. Les derniers grands incendies datent de 1838, 1934 et 1943, mais le risque demeure. Il est accentué :

- par la grande étendue des zones pentues, mal desservies, avec de nombreux reliefs.
- par les peuplements en place (taillis souvent embroussaillés)
- par la strate herbacée parfois assez importantes dans les chênaies.

Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre les incendies (DFCI)

Type d'équipement DFCI structurant	Quantités suffisantes (oui / non)	Etat général	Points noirs existants
10 Citernes DFCI enterrées de 30 m3	oui	bon	
2 points d'eau (P7 et P16)	Oui	bon	
Pistes DFCI	Non	Moyen à mauvais	Mauvais passages par endroits
Bande Débroussaillées de Sécurité	non	bon	

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies** (y compris études)

Les actions concernant la DFCI devront se faire en application des PIDAF existants en concertation avec tous les partenaires concernés (Services d'incendie, mairies, Conseil Général ...).

L'entretien de la desserte a été pris en compte dans le § 2.5.2-C.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Quantités	Observations Priorités	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
Etudes							
Equipements							
		Entretien des pistes			Voir le § 2.5.2-C		
...							
Travaux spécifiques (débroussaillage...)							
INC1		Entretien des BDS (peut être fait par sylvo-pastoralisme)			Application du PIDAF		
INCn							
Coût total DFCI (€)						60 000	
Coût moyen annuel DFCI (€/an)						3 000	

- **Documents techniques de référence**

On pourra s'appuyer sur le Guide technique du forestier méditerranéen français, partie guide pratique « Protection des forêts contre l'incendie » (Cemagref Aix-en-Provence – 1990).

Voir l'annexe C8 cartographiant la desserte DFCI, citernes et BDS.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Sans objet

C – Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise (préciser si connues ou supposées)	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
Pin maritime	toutes		Matsucoccus Feytaudi	dépérissements

De manière générale, les chênes ne subissent pas de dégâts importants dus à des attaques phyto-sanitaires. Le Bupreste est présent, mais ne provoque qu'un dépérissement de rameaux.

Dans les mauvaises stations, on peut parfois constater la mortalité de cèpées entières, surtout après des périodes de canicules. Mais ces phénomènes sont limités.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

Toutes les forêts domaniales sont certifiées PEFC globalement au niveau de la région PACA.

B – Autres actions

2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

Pratiquement l'ensemble des parcelles 1 à 38 sont incluses dans le site Natura2000 « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières ».

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Voir l'annexe 4 détaillant les impacts du projet d'aménagement forestier sur les habitats et les espèces relevant de la Directive Habitats.

Pour toutes applications de l'aménagement (exploitations, travaux ...), ceci devra se faire en conformité avec les préconisations du DOCOB du site « Mont Caume – Mont Faron – Forêt domaniale des Morières » en cours d'élaboration. **Pour chaque coupe un CCTP spécifique devra être réalisé pour prendre en compte la préservation des habitats et des espèces patrimoniales présentes sur la parcelle exploitée.**

Ces préconisations pour préserver les Habitats et espèces remarquables sont détaillées au §1.3.2 A et dans l'annexe 4.

De ce fait :

Exploitations :

- Aucune exploitation ne sera réalisée dans les zones classées en îlots de sénescence (zones à Ifs et Houx remarquables) (hormis l'abattage des arbres dangereux pour la sécurité du public sur les sentiers et pistes) ;
- Lors des exploitations, il sera conservé des arbres morts sur pied (au moins 5 /ha) ;
- On essayera de favoriser les feuillus précieux (érables, frênes, tilleuls ..) ;
- Les coupes rases de taillis seront partielles en laissant environ 10% des cépées ;
- Les exploitations seront de surface limitées (6 ha environ) et ne seront pas contiguës, pour éviter qu'un versant entier ne soit peu à peu entièrement exploité sans « refuge » pour la flore, la faune, ou les Habitats ;

en sorte que le programme de coupe de la période 2012-2031 est compatible avec les objectifs de conservation Natura 2000 qui ressortent du projet de DOCOB.

Travaux :

- On ne procédera à aucun travail susceptible de perturber les éboulis, les zones ouvertes, les ripisylves, les grottes ;
- Elimination des pins et régénération susceptibles de fermer les milieux ouverts ;

en sorte que le programme de travaux de la période 2012-2031 est compatible avec les objectifs de conservation Natura 2000 qui ressortent du projet de DOCOB.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. ¹ (ha)	surf. ² (ha)		
Voir annexe 4 (tableau trop volumineux pour un format A4)				La plupart des effets sont neutre, parfois positifs, et une seule fois négatif négligeable
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000			non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB			oui

surf.¹ : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt

surf.² : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

Sans objet

Réglementation concernée	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. ¹ (ha)	surf. ² (ha)		
				Positif / Neutre / Négatif négligeable / Négatif notable

surf.¹ : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt

surf.² : surface impactée par la décision d'aménagement

3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS NATIONAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR	Cible future (à renseigner)	Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement (réf : NDS-09-T-306 du 25/11/09)	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)	0ha	Périodique (max. 5 ans)
		Surface en régénération à terminer (St)	0ha	Périodique (max. 5 ans)
	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement (réf : note de service NDS-08-G-1499 du 25/96/08)	Surface terrière moyenne des peuplements	0m ² /ha	Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	0%	Début et fin de l'aménagement
	Taillis simple	Densité de perches	0tiges/ha	Début et fin de l'aménagement
		Surface à passer en coupe de taillis simple ou par parquets (S _{taillis})	22.8 ha/an	Périodique (max. 5 ans)
Taillis sous futaie ou taillis fureté	Surface à passer en coupe de taillis sous futaie ou taillis fureté (S _{TSF})	0ha	Périodique (max. 5 ans)	
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture.	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement (m ²). Tiges précomptables.	m ²	Périodique (max. 5 ans)
		Volume total bois fort sur écorce à récolter durant l'aménagement (m ³). Tiges précomptables et non précompt.	27 000 m ³	Périodique (max. 5 ans)

Signatures et mention des consultations réglementaires

<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document		
Rédigé le :	par : Olivier BONNIN Chef de projet aménagement	
Vérifié le :	par :	
Proposé le : 20/03/2012	par : Pour le Directeur Territorial et par délégation, Le Directeur Forêt	
	 Alain CASTAN	

- **Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :**
7/09/2012

- **Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus**
(à faire figurer en annexe de l'aménagement).